

## Contrat de réservation de chambre d'hôtes

(Ce document n'est pas une facture)

Maison d'hôtes La Vigne et L'Olivier, Frédérique et Alain Caro  
26 bis bd de Lattre de Tassigny 304000 Villeneuve Lez Avignon  
Tel : 09.52.50.75.42 (ou +33 9.52.50.75.42) / Gsm : 06.86.21.35.31 (ou +33 6.86.21.35.31)  
Fax : 09.75.50.75.42 (ou +33 9.75.50.75.42)  
[www.lavigneetlolivier.com](http://www.lavigneetlolivier.com) / [contact@lavigneetlolivier.com](mailto:contact@lavigneetlolivier.com)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans notre maison d'hôtes.  
En espérant vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos chaleureuses salutations.

Frédérique et Alain Caro

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	Pays :
Email :	
Téléphone :	Gsm :
Date d'arrivée (entre 17h et 19h) :	/ / 2012
Date de départ (avant 10h30) :	/ / 2012
Nombre de nuitées :	
<i>N'oubliez pas de nous prévenir si vous arrivez après 19 heures.</i>	
Nombre de personnes :	
Nombre de chambres :	
Personnes supplémentaires au delà de la capacité idéale, petit-déjeuner inclus, 20€/nuitée:	

Coût total des nuitées :	€ (taxe de séjour et petits déjeuners inclus)
Montant des arrhes à régler :	€
(25% du coût des nuitées avec un minimum du coût de la première nuitée)	
<u>Règlement des arrhes:</u>	
●virement bancaire Titulaire: M ou MME ALAIN CARO	
Code banque: 13506 code guichet: 10000 numéro de compte: 12251437000 clé rib: 80	
IBAN: FR76 1350 6100 0012 2514 3700 080 / BIC: AGRIFRPP835	
Merci de mettre en objet : votre nom et vos dates de séjour.	
●chèque bancaire libellé à l'ordre de Mme CARO, montant:	€

Le règlement du solde des nuitées se fera au début de séjour, à la remise des clés.

Le règlement des consommations et des prestations supplémentaires se fera en fin de séjour.

Observations :

Cette réservation prendra effet, après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par email, à la réception sous 5 jours par mail, voie postale ou fax d'un exemplaire du présent contrat signé, ainsi que du règlement des arrhes.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales.

Le / / , à

Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

## Conditions Générales Chambres d'hôtes

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison « La Vigne et L'Olivier », située 26 bis bd de Lattre de Tassigny, 30400 Villeneuve Lez Avignon. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux et leur permettront ainsi de profiter pleinement de notre région.

**Dispositions générales** : Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge, ...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les tribunaux.

**Paiement** : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé sous 5 jours. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises (y compris taxe de séjour.) Le solde est à régler le jour d'arrivée à la maison d'hôtes aux propriétaires, à la remise des clés. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**Annulation par le client** : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour :

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

**Annulation par le propriétaire** : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

**Arrivée** : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Utilisation des lieux** : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison.

**Capacité** : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Animaux** : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Loi applicable – Juridiction compétente** : La Convention est soumise à la loi française, et la juridiction compétente pour le règlement de tout litige né à l'occasion de son exécution est le Tribunal de Commerce de Nîmes.

## Indications et plan d'accès « La Vigne et L'Olivier »

**26 bis bd de Lattre de Tassigny 30400 Villeneuve Lès Avignon, 09.52.50.75.42**

### **En voiture :**

Coordonnées GPS : 43.968090 , 4.782038 ou 43°58'5.12"N et 4°46'55.34"E.

Quand vous arrivez au 26 bis bd de Lattre de Tassigny, entrez dans la petite impasse privée. Nous sommes la troisième maison à gauche, portail blanc. Vous pouvez vous garer à l'intérieur.

Par l'A7, sortie 23 Avignon-nord, direction Avignon-centre puis Villeneuve Lès Avignon

Par l'A9, sortie 22 Roquemaure, direction Villeneuve Lès Avignon

### **En train**

Gare de tgv Avignon à 15mn de la maison.

Gare centrale Avignon à 10mn de la maison.

### **En avion**

Aéroport d'Avignon, 20mn

Aéroport de Nîmes, 35mn

Aéroport de Marseille, 55mn

### **En bus**

Ligne 19 TCRA d'Avignon, arrêt de Lattre à 1mn

Ligne Festibus pendant le festival d'Avignon